



PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 29 MARS 2022

Régulièrement convoqué par le Président, le conseil communautaire a délibéré sur les rapports inscrits à l'ordre du jour le 29 mars 2022.

Date de convocation le : 23 mars 2022
Compte rendu affiché le : 24 mars 2022

Secrétaire de séance : M. Hervé FLAUGERE

Présents : 26

Anthony ZILIO, Benoît SANCHEZ, Christian PEYRON, Marie-Andrée ALTIER, Hervé FLAUGERE, Katy RICARD, Claude RAOUX, Laëtitia ARNAUD, Christian AUZAS, Pierre AVON, Jean-Marie BLANC, Françoise BOUCLET, Juan GARCIA, Jean- Myriam GUTIEREZ, Jean-Pierre LAMBERTIN, Denis MAUCCI, Anne-Marie SOUVETON, Jean-Yves MARECHAL, Virginie VICENTE, André VIGLI, Bruna ROMANINI, Jean-Louis GRAPIN, Laure DAVID-GITTON, Sylvie BONIFACY, Joël RACAMIER, François LUCAS

Représentés : 04

Laurence DESFONDS FARJON représentée par Benoit SANCHEZ
Marc GUARINOS représenté par Hervé FLAUGERE
Florence JOUVE-LAVOLÉ représentée par Jean-Yves MARECHAL
Marie CALERO représentée par Claude RAOUX

Absents : 01

Marie-Claude BOMPARD

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORT N°01

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est proposé à l'assemblée communautaire de désigner son secrétaire de séance.

Candidature : Hervé FLAUGERE

A l'unanimité des membres présents, le vote a eu lieu à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

- **DECLARE** Hervé FLAUGERE, secrétaire de séance

RAPPORT N°02

APPROBATION DU PV DU 22 FEVRIER 2022

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Il est proposé à l'assemblée communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 février 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

- **DECIDE** d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 février 2022

DECHETS

RAPPORT N°03

ADHESION AU SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE (SYPP)

Rapporteur : Mme RICARD

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV loi n°2015-992 du 17 août 2015) ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent, visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

Si les priorités sont faites aux économies d'énergie, la loi fixe toutefois des objectifs ambitieux en matière de prévention et de gestion des déchets par le développement de la prévention, de la valorisation matière des déchets et, à défaut, par leur valorisation énergétique. En conséquence, la loi fixe entre autres comme objectif à l'horizon 2025, la diminution de moitié des quantités de déchets mis en décharge et la mise en œuvre d'un plan de prévention des déchets ménagers visant à réduire les déchets produits et pris en charge par les collectivités, à améliorer la valorisation matière et énergétique et réduire fortement le traitement ultime.

Les récentes évolutions réglementaires (Loi AGEC, Loi Climat et Résilience, ...) nécessitent la mise en œuvre d'une organisation plus efficiente pour mener à bien les objectifs de prévention, de réduction, de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Aussi, la prise en compte des évolutions majeures des années à venir dans le domaine de la prévention et la gestion des déchets, oblige la communauté de communes à s'adapter en cherchant à s'inscrire dans un partenariat lui garantissant de mieux mobiliser les ressources techniques et financières.

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux syndicats mixtes composés d'EPCI,

Vu l'article L.5214-27 du code général des collectivités territoriales relatif à l'adhésion de communautés de communes à des syndicats mixtes,

Vu l'arrêté du préfet de Vaucluse du 23 décembre 2016 modifiant les statuts de la communauté de communes Rhône Lez Provence à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu les statuts du Syndicat des Portes de Provence mettant en exergue les compétences de celui-ci ainsi que son fonctionnement.

Vu le rapport d'étude.

Considérant que la communauté de communes Rhône Lez Provence est compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire,

Considérant que le Syndicat des Portes de Provence est compétent en matière de prévention, valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés, sur l'ensemble des territoires de ses structures adhérentes intégrant quatre préoccupations majeures dans ses actions :

- ▶ La maîtrise des impacts de la gestion des déchets sur l'environnement
- ▶ La préservation de la population vis-à-vis des risques sanitaires
- ▶ Le respect des règles législatives et réglementaires
- ▶ La maîtrise des coûts financiers

Considérant que, au vu des enjeux importants de la gestion des déchets, une coordination et une mutualisation apparaissent nécessaire pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux,

Considérant que le Syndicat des Portes de Provence a mis en œuvre un programme local de prévention permettant une lisibilité des objectifs et des actions jusqu'en 2026 sur son périmètre d'intervention,

Considérant que plusieurs enjeux guident la prévention des déchets, parmi lesquels :

- ▶ Une économie de matières premières épuisables
- ▶ La limitation des impacts sur l'environnement et la santé
- ▶ Les économies financières liées au traitement du déchet

Considérant que, conformément aux articles L.5711-1 et L.5214-27 du CGCT, et afin que la communauté de communes Rhône Lez Provence adhère au SYPP, il convient que le conseil communautaire et les conseils municipaux se prononcent sur cette adhésion sans délai,

Considérant que, dans le cadre de cette adhésion, la communauté de communes Rhône Lez Provence reste pleinement compétente en matière de collecte et de fiscalité déchets,

Considérant la délibération du conseil communautaire en date du 25 janvier 2022 désignant les représentants CCRLP au SYPP.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **la majorité** des suffrages exprimés,

Contre : Claude RAOUX (2)

- **SE PRONONCE** favorablement pour l'adhésion de l'ensemble du territoire de la CCRLP au SYPP à compter du 1^{er} mai 2022
- **SOLLICITE** le comité syndical du SYPP afin de statuer sur la demande d'adhésion et procéder ainsi à une modification statutaire
- **DEMANDE** aux communes membres de délibérer sans délai pour se prononcer sur l'adhésion au SYPP
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'adhésion

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

RAPPORT N°04

CONTRAT DE PARTENARIAT POUR L'ACHAT DE TITRES DE TRANSPORT ENTRE LA SNCF VOYAGEURS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE

Rapporteur : Mme DESFONDS FARJON

Vu l'exercice de la compétence « tourisme » par la communauté de communes Rhône Lez Provence depuis le 1^{er} janvier 2017 en application de la Loi Notre,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 10 juillet 2020 relative aux délégations de fonction au bureau communautaire et au Président,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal émis lors de sa réunion en date du 21 février 2022,

Vu le contrat de partenariat entre la SNCF VOYAGEURS et la CCRLP.

Considérant la volonté de SNCF VOYAGEURS de diversifier les modalités d'achat, par les clients, des titres de transport TER au niveau local en s'appuyant notamment sur la communauté de communes Rhône Lez Provence,

Considérant qu'à cette fin, SNCF VOYAGEURS a développé des solutions informatiques, désignée la « Solution », permettant à la communauté de communes d'offrir la possibilité pour les clients d'acheter des titres de transport décrits dans le présent contrat, complété par l'annexe relative à la mise à disposition d'équipements et la prestation de services associés,

Considérant les caractéristiques principales suivantes du contrat :

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la communauté de communes est habilitée par SNCF VOYAGEURS, sans que cette dernière ne lui accorde d'exclusivité, à permettre l'achat de titres de transport auprès des clients.

Il précise notamment les modalités :

- ▶ D'obtention de la qualité
- ▶ De mise à disposition de la Solution, des équipements et bobineaux
- ▶ De vente par la communauté de communes des titres de transport
- ▶ De rémunération de la communauté de communes

Les documents contractuels comprennent :

- ▶ le présent contrat
- ▶ ses annexes :
 - Annexe 1 : Critères d'agrément
 - Annexe 2 : Conditions de règlement par virement
 - Annexe 3 : Localisation du ou des point(s) de vente
 - Annexe 4 : Fiche des contacts SNCF
 - Annexe 5 : Mandat de facturation
 - Annexe 6 : Convention concernant la mise à disposition d'équipements de vente et la prestation de services associés

Durée du contrat : le présent contrat est conclu pour une durée de 03 (trois) ans à compter de la date de signature.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité**,

- **APPROUVE** les termes du contrat relatif au partenariats locaux pour l'achat de titres de transport entre SNCF VOYAGEURS et la CCRLP
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de partenariat avec la SNCF VOYAGEURS ainsi que l'ensemble des pièces relatives à l'exécution de la présente délibération

FINANCES

RAPPORT N°05

CONVENTION SERVICES COMMUNS TECHNIQUES DE FAUCARDAGE, BALAYAGE ET ASPI-FEUILLES 2022-2024

Rapporteur : M. PEYRON

Vu l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la convention services communs techniques de faucardage, balayage et aspi-feuilles 2022-2024,

Vu la fiche d'impact annexée à ladite convention,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Considérant que le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

La CCRLP étant propriétaire :

- ▶ D'une balayeuse permettant le balayage mécanisé des voiries et espaces publics
- ▶ D'une faucardeuse permettant le fauchage des végétaux notamment aux abords des voiries
- ▶ D'un Maxity ampliroll « aspi-feuilles »,

Il est proposé de permettre aux communes membres d'utiliser ses matériels avec leurs chauffeurs pour la balayeuse et la faucardeuse et sans chauffeur pour le Maxity ampliroll afin de réaliser les prestations décrites précédemment.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **APPROUVE** la convention relative au service commun de balayage mécanique, de faucardage et aspi-feuilles 2022-2024
- **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tout acte nécessaire à son application

RAPPORT N°06

CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DE BOLLENE – PAV DAUDET

Rapporteur : M. PEYRON

Vu l'article L.2422-12 du CCP qui précise que « lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage mentionnés à l'article L.2411-1 (...), ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme »,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Considérant l'opportunité technique de faire aménager concomitamment le parking rue Alphonse Daudet et les Points d'Apport Volontaires situés sur celui-ci et relevant de la compétence de la communauté de communes,

Considérant que le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 40 000 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **VALIDE** la convention de maîtrise d'ouvrage de Bollène – PAV Daudet
- **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que tout acte nécessaire à son application

RAPPORT N°07

MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES - LOT N°1 : CHARCUTERIE - LOT N°4 : VOLAILLES ET LAPINS FRAIS

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire,

Vu la délibération n° D2021-185 du 07 décembre 2021,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 10 février 2022,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Considérant que la communauté de communes exerce la compétence restauration collective depuis 2009 comprenant la confection et la distribution des repas pour les cantines scolaires, le restaurant intercommunal, le portage de repas à domicile ainsi que dans les centres de loisirs et crèches municipales,

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 26 octobre 2021 a déclaré sans suite les lots n°1 : charcuterie et n°4 : volailles et lapins frais,

Considérant que, pour répondre aux besoins importants en matière de fourniture de denrées alimentaires, un appel d'offres a été relancé le 18 novembre 2021 pour les lots n°1 et n°4.

Objet : Fourniture et livraison de denrées alimentaires – Lots n°1 : charcuterie et n°4 : volailles et lapins frais.

Procédure : Appel d'offres Ouvert

Durée d'exécution du marché : L'accord cadre est conclu à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2023 à minuit. Il est assorti d'une possibilité de prolongation de 2 (deux) fois 1 (un) an. La durée maximale du marché, prolongation comprise, pourra être fixée jusqu'au 31 décembre 2025.

Les prestations ont été réparties en 14 lots, chacun des lots étant, dès que possible, multi attributaires (2 attributaires).

Les lots ci-dessous ont été attribués lors d'une précédente consultation :

Lots	Désignation
2	Produits laitiers et fromages
3	Epicerie et produits secs
5	Viande de boucherie fraîche
6	Poissons et crustacés frais
7	Fruits et légumes 4ème et 5ème gamme
8	Traiteur plats cuisinés – viandes cuites de 5ème gamme
9	Préparation surgelée pour service traiteur, pique-nique, pâtisserie salée et sucrée
10	Préparation fraîche salée
11	Produits surgelés divers
13	Fruits de saison
14	Légumes de saison

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 18 novembre 2021 fixant la date limite de remise des offres au 20 décembre 2021 à 12 heures pour les lots n°1 et n°4.

La commission d'appel d'offres réunie le 10 février 2022 à 14 heures 30 a désigné les offres suivantes comme économiquement les plus avantageuses :

N° du lot	Désignation du lot	Minimum HT de commandes annuelles pour le lot (réparti entre les 2 attributaires)	Maximum HT de commandes annuelles pour le lot	Entreprises attributaires n°01	Entreprises attributaires n°02
1	Charcuterie	15 000.00 €	50 000.00 €	POMONA PASSION FROID	SYSCO France
4	Volailles et lapins frais	20 000.00 €	60 000.00 €	Société de Distribution Avicole (SDA)	Etablissements RIBOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la procédure d'appel d'offres relative à la fourniture et livraison de denrées alimentaires pour les lots n°1 : charcuterie et n°4 : volailles et lapins frais
- **AUTORISE** le Président à signer le marché public ainsi attribué par la commission d'appel d'offres
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

RAPPORT N°08

FIN DE MISE A DISPOSITION DE BIENS A LA CCRLP PAR LA COMMUNE DE MORNAS

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16 IV indiquant que l'intérêt communautaire est déterminé par délibération à la majorité des deux tiers de l'assemblée délibérante,

Vu l'arrêté du Préfet de Vaucluse du 23 décembre 2016 actant la modification de statuts de la CCRLP,

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 mars 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles : « compétence construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » et « création, aménagement et entretien de la voirie »,

Vu les délibérations du conseil communautaire du 11 décembre 2018, du 05 février 2019, du 09 mars 2021 et du 01 juin 2021 modifiant la délibération du 13 mars 2018,

Vu la délibération D2020_135 du 10 novembre 2020 portant approbation des procès-verbaux de mise à disposition des équipements culturels et sportifs reconnus d'intérêt communautaire par la commune de Mornas à la CCRLP,

Vu la délibération n°D2021-23 du 09 mars 2021 portant le retrait de l'intérêt communautaire à compter du 01 avril 2021 de certains biens situés à Mornas,

Vu la délibération n°D2021-103 du 13 juillet 2021 portant retrait de l'intérêt communautaire à compter du 01 août 2021 de l'espace St Pierre (rez-de-chaussée uniquement) à Mornas,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Considérant qu'il convient donc de rétrocéder à la commune de Mornas les biens suivants :

- ▶ Stade de foot et vestiaires, situé chemin des Pièces
- ▶ Tennis et vestiaires
- ▶ City stade
- ▶ Aires de jeux (Saint Pierre, Les Pins, Les Islons, les Issards)
- ▶ L'espace Saint Pierre (rez-de-chaussée uniquement)

Considérant que, si les mises à dispositions sont effectuées de plein droit, elles doivent cependant être constatées par un procès-verbal établi contradictoirement précisant consistance, situation juridique et état des biens afin d'être intégré dans l'inventaire de la collectivité de destination et que la collectivité bénéficiaire poursuit l'amortissement des biens remis,

Considérant le procès-verbal de mise à disposition joint en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention : Pierre AVON

- **APPROUVE** le procès-verbal relatif à la cessation de mise à disposition des biens à la CCRLP par la commune de Mornas dans le cadre du transfert de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire reconnus d'intérêt communautaire »
- **AUTORISE** le Président à signer ce procès-verbal et tous documents se rapportant à ce dossier

RAPPORT N°09

BUREAU D'INFORMATION TOURISME DE MORNAS - DESAFFECTATION

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022,

Vu l'avis du conseil d'exploitation émis lors de sa réunion en date du 29 mars 2022.

Considérant que par délibération en bureau communautaire du 13 février 2018, la CCRLP avait conclu une convention de mise à disposition avec la ville de Mornas qui précisait que la parcelle H280 était mise à disposition gratuitement de la CCRLP tant que le bâtiment s'y trouvant reste affecté à l'exercice d'une compétence communautaire.

Considérant qu'à compter du 1^{er} avril 2022, le bureau d'information tourisme situé à Mornas cesse d'être affecté à la compétence tourisme.

Considérant qu'en conséquence et en application de plein droit de la convention de mise à disposition mentionnée ci-avant, le bâtiment sis sur la parcelle H280 est rétrocédé à la ville de Mornas.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention : Pierre AVON

- **ENTERINE** ces dispositions
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

RAPPORT N°10

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DE BOLLENE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5111-1 et L.5111-1-1,

Vu la convention de mise à disposition de locaux de la ville de Bollène auprès de la communauté de communes Rhône Lez Provence (CCRLP),

Vu l'avis favorable de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 29 mars 2022.

Considérant que la ville de Bollène souhaite mettre à disposition de la CCRLP des locaux, objets de la présente convention dans le cadre des services communs,

Considérant qu'en contrepartie les charges de fonctionnement pour permettre au service jeunesse d'exercer ses missions seront refacturées à la CCRLP,

Considérant que la présente convention prendra effet au 1^{er} avril 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **ADOPTE** la convention à passer avec la ville de Bollène en vue de la mise à disposition de locaux communaux, aux conditions énoncées dans la convention
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier

RAPPORT N°11

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet à la commission des finances les conclusions relatives au compte de gestion 2021 établi par la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine, Trésorière de la communauté de communes.

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un excédent global de clôture de 2 199 904.47 €.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Vaison la Romaine, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus

RAPPORT N°12

**BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) –
COMPTE DE GESTION 2021**

Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet à la commission des finances les conclusions relatives au compte de gestion 2021 établi par la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine, Trésorière de la communauté de communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un excédent global de clôture de 9 448.34 €.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Vaison la Romaine, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus

RAPPORT N°13

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE NOTRE DAME (ZAND) – COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet à la commission des finances les conclusions relatives au compte de gestion 2021 établi par la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine, Trésorière de la communauté de communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un déficit global de clôture de 1 371 272.42 €.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Zone d'Activité Notre Dame (ZAND), dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Vaison la Romaine, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus

RAPPORT N°14

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI) – COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet à la commission des finances les conclusions relatives au compte de gestion 2021 établi par la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine, Trésorière de la communauté de communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un excédent global de clôture de 17 808.11 €**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022,

Vu l'avis du conseil d'exploitation émis lors de sa réunion en date du 29 mars 2022.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Office de Tourisme Intercommunal (OTI), dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Vaison la Romaine, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus

RAPPORT N°15

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE LA CROISIERE – COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet à la commission des finances les conclusions relatives au compte de gestion 2021 établi par la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine, Trésorière de la communauté de communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un déficit global de clôture de 1 415 976.57 €.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe zone d'activité la Croisière, dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Vaison la Romaine, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus

RAPPORT N°16

BUDGET ANNEXE POLE MEDICAL – COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet à la commission des finances les conclusions relatives au compte de gestion 2021 établi par la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine, Trésorière de la communauté de communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un excédent global de clôture de 15 122 58 €**.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Pôle Médical, dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Vaison la Romaine, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus

RAPPORT N°17

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE PAN EURO PARC – COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet à la commission des finances les conclusions relatives au compte de gestion 2021 établi par la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine, Trésorière de la communauté de communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, ZA PAN EURO PARC, qui fait ressortir **un excédent global de clôture de 868 179.89 €**.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe zone d'activité PAN EURO PARC, dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Vaison la Romaine, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus

RAPPORT N°18

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE LA CLASTRE – COMPTE DE GESTION 2021

Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, soumet à la commission des finances les conclusions relatives au compte de gestion 2021 établi par la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine, Trésorière de la communauté de communes.

Il précise que ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente, comme ce dernier, **un déficit global de clôture de 535 124.50 €.**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité**,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe zone d'activité la Clastre, dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière de Vaison la Romaine, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte aux effets ci-dessus

RAPPORT N°19

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 – ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Vu l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Président indique qu'en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du Président est débattu, le conseil communautaire doit élire son Président.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'élire un Président de séance pour les rapports de 20 à 27.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité**,

- **DECLARE** M. Benoît SANCHEZ, Président de séance pour les rapports 20 à 27 de la présente séance

RAPPORT N°20**BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Rapporteur : M. PEYRON

L'exercice 2021 de la communauté de communes étant clos, Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, présente à la commission des finances, le compte administratif 2021 du budget principal qui fait ressortir **un excédent global de clôture de 2 199 904,47 €**.

Les grandes lignes de ce document ont déjà été présentées dans le rapport d'orientation budgétaire.

		Crédits 2021	CA 2021
Chapitre 013	Atténuation de charges	120 000,00	242 791,24
Chapitre 70	Produits des services	1 360 031,60	1 525 598,24
Chapitre 73	Impôts et taxes	20 518 000,00	20 527 959,02
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	8 497 717,00	8 650 858,21
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	340 000,00	345 356,50
Chapitre 77	Produits exceptionnels	12 500,00	152 968,80
Chapitre 78	Reprises provisions semi-budgétaires	8 589,00	8 589,00
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		30 856 837,60	31 454 121,01
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>	<i>403 000,00</i>	<i>293 405,97</i>
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>		<i>403 000,00</i>	<i>293 405,97</i>
Chapitre 002	Excédent reporté	3 039 967,40	3 039 967,40
Recettes de Fonctionnement		34 299 805,00	34 787 494,38

Chapitre 011	Charges à caractère général	7 607 000,00	7 606 955,49
Chapitre 012	Charges de personnel	6 100 000,00	5 851 724,85
Chapitre 014	Atténuation de produits	15 452 000,00	15 447 834,70
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 411 000,00	1 108 329,79
Chapitre 66	Charges financières	28 000,00	24 915,75
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 521 500,00	48 701,04
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		32 119 500,00	30 088 461,62
<i>Chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 080 305,00</i>	
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>	<i>1 100 000,00</i>	<i>1 180 883,37</i>
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>		<i>2 180 305,00</i>	<i>1 180 883,37</i>
Dépenses de Fonctionnement de l'Exercice		34 299 805,00	31 269 344,99
Résultat de Fonctionnement			3 518 149,39

		Crédits 2021	CA 2021	RAR 2021	TOTAL 2021
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	4 404 933,13	4 775 906,76		4 775 906,76
Chapitre 13	Subventions d'investissement	2 804 369,41	1 057 144,65	1 778 235,09	2 835 379,74
Chapitre 16	Emprunts	5 499 500,60	0,00	3 300 000,00	3 300 000,00
Chapitre 165	Depots et cautionnement reçus	0,00	280,26		280,26
Chapitre 204	Subventions d'investissement versées				0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	241 800,00			0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	956 300,00			0,00
Chapitre 27	Autres Immobilisations financières	1 476 606,87	1 474 106,87		1 474 106,87
Chapitre 024	Cessions d'immobilisations				
Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice		15 383 510,01	7 307 438,54	5 078 235,09	12 385 673,63
<i>Chapitre 021</i>	<i>Virement de la section de Fonctionnement</i>	<i>1 080 305,00</i>			
<i>Chapitre 040</i>	<i>o/o transfert entre sections</i>	<i>1 100 000,00</i>	<i>1 180 883,37</i>	<i>0,00</i>	<i>1 180 883,37</i>
<i>Chapitre 041</i>	<i>opérations patrimoniales</i>	<i>77 500,00</i>	<i>12 858,00</i>	<i>0,00</i>	<i>12 858,00</i>
Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice		2 257 805,00	1 193 741,37	0,00	1 193 741,37
Recettes d'Investissement		17 641 315,01	8 501 179,91	5 078 235,09	13 579 415,00

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	540,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subvention d'investissement	7 000,00	6 943,15		
Chapitre 16	Emprunts	74 500,00	74 417,02		74 417,02
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	56 929,00	46 440,00		46 440,00
Chapitre 204	subventions d'équipement versées	2 630 806,95	1 439 575,46	22 803,10	1 462 378,56
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	5 820 971,91	2 077 236,14	1 437 181,28	3 514 417,42
Chapitre 23	Immobilisations en cours	6 559 475,80	3 858 105,74	381 722,33	4 239 828,07
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	2 500,00	2 352,00		2 352,00
Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice		15 152 723,66	7 505 069,51	1 841 706,71	9 339 833,07
<i>Chapitre 040</i>	<i>o/o transfert entre sections</i>	<i>403 000,00</i>	<i>293 405,97</i>	<i>0,00</i>	<i>293 405,97</i>
<i>Chapitre 041</i>	<i>opérations patrimoniales</i>	<i>77 500,00</i>	<i>12 858,00</i>	<i>0,00</i>	<i>12 858,00</i>
Dépenses d'ordre d'Investissement de l'Exercice		480 500,00	306 263,97	0,00	306 263,97
Chapitre 001	Déficit reporté	2 008 091,35	2 008 091,35	0,00	2 008 091,35
Dépenses d'Investissement		17 641 315,01	9 819 424,83	1 841 706,71	11 654 188,39
Besoin de Financement/ Excédent financement si précédé du signe "-"			1 318 244,92	-3 236 528,38	-1 918 283,46
Résultat de Clôture			2 199 904,47		

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine, Trésorière de la communauté de communes.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives et virements internes de l'exercice,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

M. Anthony ZILIO quitte la salle et ne prend pas part au vote

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2021
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe

RAPPORT N°21**BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) –
COMPTE ADMINISTRATIF 2021****Rapporteur** : M. PEYRON

L'exercice 2021 de la communauté de communes étant clos, Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, présente à la commission des finances, le compte administratif 2021 du budget annexe du service public d'assainissement non collectif qui fait ressortir **un excédent global de clôture de 9 448,34 €**.

		Crédits 2021	CA 2021
Chapitre 70	Produits des services	23 000,00	31 090,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 000,00	0,00
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		24 000,00	31 090,00
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Chapitre 002	Excédent reporté	25 678,79	25 678,79
Recettes de Fonctionnement		49 678,79	56 768,79
Chapitre 011	Charges à caractère général	48 128,79	46 595,85
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	300,00	240,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00	240,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciations	250,00	244,60
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		49 678,79	47 320,45
<i>Chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>		
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>		
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>			
Dépenses de Fonctionnement de l'Exercice		49 678,79	47 320,45
Résultat de Fonctionnement			9 448,34

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine, Trésorière de la communauté de communes.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives et virements internes de l'exercice,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

M. Anthony ZILIO quitte la salle et ne prend pas part au vote

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2021
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe

RAPPORT N°22**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE NOTRE DAME (ZAND) – COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Rapporteur : M. PEYRON

L'exercice 2021 de la communauté de communes étant clos, Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, présente à la commission des finances, le compte administratif 2021 du budget annexe de la zone d'activité Notre Dame (ZAND) qui fait ressortir **un déficit global de clôture de 1 371 272,42 €**

		Crédits 2021	CA 2021
Chapitre 70	Produits des services	60 215,01	50 585,85
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	1 471 624,84	0,00
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		1 531 849,85	50 585,85
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>			
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>		0,00	0,00
Recettes de Fonctionnement de l'Exercice		1 531 849,85	50 585,85
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante		10,00	1,60
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		10,00	1,60
<i>Chapitre 042 o/o Transfert entre sections</i>		219 966,36	109 983,18
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>		219 966,36	109 983,18
Chapitre 002	Déficit reporté	1 311 873,49	1 311 873,49
Dépenses de Fonctionnement		1 531 849,85	1 421 858,27
Résultat de Fonctionnement			-1 371 272,42
Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice		0,00	0,00
<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>		219 966,36	109 983,18
<i>Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>		219 966,36	109 983,18
Chapitre 001	Excédent reporté	1 364 123,69	1 364 123,69
Recettes d'Investissement		1 584 090,05	1 474 106,87
Chapitre 16	Emprunt	1 584 090,05	1 474 106,87
Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice		1 584 090,05	1 474 106,87
<i>Chapitre 040 o/o transfert entre sections</i>			
<i>Dépenses d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>		0,00	0,00
Dépenses d'Investissement de l'exercice		1 584 090,05	1 474 106,87
Excédent de Financement			0,00
Résultat de Clôture			-1 371 272,42

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine, Trésorière de la communauté de communes.

L'attention de l'assemblée est apportée sur le fait que la cession du lot 7 ayant été accordée à un tiers par délibération D2021_94 du 1^{er} juin 2021 et entérinée par écritures comptables durant l'exercice 2021, la délibération D2018_09 prévoyant le transfert dudit lot au budget général est retirée.

La cession de ce lot terminant les ventes de terrains en stock, ce budget annexe est clos au 31 décembre 2021. Son résultat sera intégré au résultat du budget général.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives et virements internes de l'exercice,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

M. Anthony ZILIO quitte la salle et ne prend pas part au vote

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2021
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe
- **APPROUVE** le retrait de la délibération D2018_09

RAPPORT N°23**BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI) – COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Rapporteur : M. PEYRON

L'exercice 2021 de la communauté de communes étant clos, Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, présente à la commission des finances, le compte administratif 2021 du budget annexe de l'office de tourisme intercommunal qui fait ressortir **un excédent global de clôture de 17 808.11 €**

		Crédits 2021	CA 2021
Chapitre 013	Atténuation de charges	0,00	9 310,44
Chapitre 70	Produits des services	1 000,00	1 478,87
Chapitre 73	Impôts et taxes	25 523,53	18 987,33
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	250 000,00	150 000,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante		1,63
Chapitre 77	Produits exceptionnels		1 411,75
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		276 523,53	181 190,02
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Chapitre 002	Excédent reporté	38 476,47	38 476,47
Recettes de Fonctionnement		315 000,00	219 666,49
Chapitre 011	Charges à caractère général	118 000,00	62 774,60
Chapitre 012	Charges de personnel	180 000,00	169 626,69
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	4 500,00	3 897,01
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	7 500,00	1 000,19
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		310 000,00	237 298,49
<i>Chapitre 042</i>	<i>Opération d'ordre transfert</i>	<i>5 000,00</i>	<i>4 975,00</i>
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>		<i>5 000,00</i>	<i>4 975,00</i>
Dépenses de Fonctionnement de l'Exercice		315 000,00	242 273,49
Résultat de Fonctionnement			-22 607,00

		Crédits 2021	CA 2021	RaR 2021	TOTAL 2021
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	6 254,27	2 054,87	0,00	2 054,87
Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice		6 254,27	2 054,87	0,00	2 054,87
<i>Chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre transfert</i>	<i>5 000,00</i>	<i>4 975,00</i>	<i>0,00</i>	<i>4 975,00</i>
<i>Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>		<i>5 000,00</i>	<i>4 975,00</i>	<i>0,00</i>	<i>4 975,00</i>
Chapitre 001	Excédent reporté	38 745,73	38 745,73		38 745,73
Recettes d'Investissement		50 000,00	45 775,60	0,00	45 775,60
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	1 416,00		1 416,00
Chapitre 204	subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	48 000,00	3 944,49		3 944,49
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice		50 000,00	5 360,49	0,00	5 360,49
Dépenses d'Investissement de l'exercice		50 000,00	5 360,49	0,00	5 360,49
Dépenses d'Investissement		50 000,00	5 360,49	0,00	5 360,49
Excedent de Financement			40 415,11	0,00	40 415,11
Résultat de Clôture			17 808,11		

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine, Trésorière de la communauté de communes.

Ces résultats étant excédentaire en section d'investissement et déficitaire en section de fonctionnement, il n'y aura pas d'affectation du résultat sur ce budget, mais un report des soldes constatés.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022,

Vu l'avis du conseil d'exploitation émis lors de sa réunion en date du 29 mars 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

M. Anthony ZILIO quitte la salle et ne prend pas part au vote

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2021
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe

RAPPORT N°24**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE LA CROISIERE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Rapporteur : M. PEYRON

L'exercice 2021 de la communauté de communes étant clos, Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, présente à la commission des finances, le compte administratif 2021 du budget annexe de la zone d'activité la Croisière, qui fait ressortir **un déficit global de clôture de 1 415 976,57 €.**

		Crédits 2021	CA 2021
Chapitre 70	Produits des services	1 200 000,00	234 117,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	0,00	55 723,63
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		1 200 010,00	289 840,63
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>	<i>4 261 514,09</i>	<i>3 150 092,57</i>
<i>Chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	<i>35 000,00</i>	<i>14 554,23</i>
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>		<i>4 296 514,09</i>	<i>3 164 646,80</i>
Recettes de Fonctionnement de l'Exercice		5 496 524,09	3 454 487,43
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 000 000,00	949 747,88
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00	1,00
Chapitre 66	Charges financières	20 000,00	14 554,23
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		2 020 010,00	964 303,11
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>	<i>3 441 514,09</i>	<i>2 504 985,76</i>
<i>Chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	<i>35 000,00</i>	<i>14 554,23</i>
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>		<i>3 476 514,09</i>	<i>2 519 539,99</i>
Dépenses de Fonctionnement		5 496 524,09	3 483 843,10
Résultat de Fonctionnement			-29 355,67
		Crédits 2021	CA 2021
Chapitre 16	Emprunts	3 061 514,09	1 500 000,00
Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice		3 061 514,09	1 500 000,00
<i>Chapitre 040</i>	<i>o/o transfert entre sections</i>	<i>3 441 514,09</i>	<i>2 504 985,76</i>
<i>Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>		<i>3 441 514,09</i>	<i>2 504 985,76</i>
Excédent de financement antérieur reporté			
Recettes d'Investissement		6 503 028,18	4 004 985,76
Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice		0,00	0,00
<i>Chapitre 040</i>	<i>o/o transfert entre sections</i>	<i>4 261 514,09</i>	<i>3 150 092,57</i>
<i>Dépenses d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>		<i>4 261 514,09</i>	<i>3 150 092,57</i>
Chapitre 001	Déficit reporté	2 241 514,09	2 241 514,09
Dépenses d'Investissement de l'exercice		6 503 028,18	5 391 606,66
Besoin de Financement			1 386 620,90
Résultat de Clôture			-1 415 976,57

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine, Trésorière de la communauté de communes.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

M. Anthony ZILIO quitte la salle et ne prend pas part au vote

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2021
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe

RAPPORT N°25**BUDGET ANNEXE POLE MEDICAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Rapporteur : M. PEYRON

L'exercice 2021 de la communauté de communes étant clos, Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, présente à la commission des finances, le compte administratif 2021 du budget annexe du pôle médical, qui fait ressortir **un excédent global de clôture de 15 122.58 €.**

		Crédits 2021	CA 2021
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	250 000,00	150 000,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	92 769,23	134 983,99
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		342 769,23	284 983,99
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>			<i>0,00</i>
Chapitre 002	Excédent reporté	7 740,77	7 740,77
Recettes de Fonctionnement		350 510,00	292 724,76
Chapitre 011	Charges à caractère général	285 000,00	240 164,50
Chapitre 012	Charges de personnel	50 000,00	34 316,50
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	4 010,00	3 301,83
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		340 010,00	277 782,83
<i>Chapitre 042</i>	<i>Opération d'ordre transfert</i>	<i>10 500,00</i>	<i>10 264,72</i>
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>		<i>10 500,00</i>	<i>10 264,72</i>
Dépenses de Fonctionnement de l'Exercice		350 510,00	288 047,55
Résultat de Fonctionnement			4 677,21

		Crédits 2021	CA 2021	RAR 2021	TOTAL 2021
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 660,39	3 660,39	0,00	3 660,39
Chapitre 165	Dépôts et cautionnement reçus	500,00	1 670,56	0,00	1 670,56
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 700,00	0,00	0,00	0,00
Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice		7 860,39	5 330,95	0,00	5 330,95
<i>Chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre transfert</i>	<i>10 500,00</i>	<i>10 264,72</i>	<i>0,00</i>	<i>10 264,72</i>
<i>Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>		<i>10 500,00</i>	<i>10 264,72</i>	<i>0,00</i>	<i>10 264,72</i>
Chapitre 001	Excédent reporté	3 953,01	3 953,01		3 953,01
Recettes d'Investissement		22 313,40	19 548,68	0,00	19 548,68
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	21 813,40	8 667,51	4 094,34	12 761,85
Chapitre 165	Dépôts et cautionnement reçus	500,00	435,80	0,00	435,80
Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice		22 313,40	9 103,31	4 094,34	13 197,65
<i>Dépenses d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Chapitre 001	Déficit reporté				
Dépenses d'Investissement		22 313,40	9 103,31	4 094,34	13 197,65
Excédent de Financement de clôture			10 445,37	4 094,34	6 351,03
Résultat de Clôture			15 122,58		

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine, Trésorière de la communauté de communes.

Ces résultats étant excédentaires, il n'y aura pas d'affectation du résultat sur ce budget, mais un report des soldes constatés.

Après consultation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

M. Anthony ZILIO quitte la salle et ne prend pas part au vote

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2021
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe

RAPPORT N°26**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE PAN EURO PARC – COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Rapporteur : M. PEYRON

L'exercice 2021 de la communauté de communes étant clos, Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, présente à la commission des finances, le compte administratif 2021 du budget annexe de la zone d'activité PAN EURO PARC, qui fait ressortir **un excédent global de clôture de 868 179.89 €**.

		Crédits 2021	CA 2021
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,53
Recettes Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		10,00	0,53
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>	<i>3 745 204,72</i>	<i>2 131 820,64</i>
<i>Recettes d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>		<i>3 745 204,72</i>	<i>2 131 820,64</i>
Recettes de Fonctionnement de l'Exercice		3 745 214,72	2 131 821,17
Chapitre 011	Charges à caractère général	3 500 000,00	1 886 615,92
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00
Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'Exercice		3 500 010,00	1 886 615,92
<i>Chapitre 042</i>	<i>o/o Transfert entre sections</i>	<i>245 204,72</i>	<i>245 204,72</i>
<i>Chapitre 043</i>	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>		
<i>Dépenses d'ordre de Fonctionnement de l'Exercice</i>		<i>245 204,72</i>	<i>245 204,72</i>
Dépenses de Fonctionnement		3 745 214,72	2 131 820,64
Résultat de Fonctionnement			0,53

		Crédits 2021	CA 2021
Chapitre 16	Emprunt	3 745 204,72	3 000 000,00
Recettes Réelles d'Investissement de l'Exercice		3 745 204,72	3 000 000,00
<i>Chapitre 040</i>	<i>o/o transfert entre sections</i>	<i>245 204,72</i>	<i>245 204,72</i>
<i>Recettes d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>		<i>245 204,72</i>	<i>245 204,72</i>
Recettes d'Investissement		3 990 409,44	3 245 204,72
Dépenses Réelles d'Investissement de l'Exercice		0,00	0,00
<i>Chapitre 040</i>	<i>o/o transfert entre sections</i>	<i>3 745 204,72</i>	<i>2 131 820,64</i>
<i>Chapitre 041</i>	<i>opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Dépenses d'ordre d'Investissement de l'Exercice</i>		<i>3 745 204,72</i>	<i>2 131 820,64</i>
Chapitre 001	Déficit reporté	245 204,72	245 204,72
Dépenses d'Investissement de l'exercice		3 990 409,44	2 377 025,36
Excédent de Financement			868 179,36
Résultat de Clôture			868 179,89

Ces résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par la responsable du service de gestion comptable de Vaison la Romaine, Trésorière de la communauté de communes.

Après consultation du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

M. Anthony ZILIO quitte la salle et ne prend pas part au vote

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2021
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

M. Anthony ZILIO quitte la salle et ne prend pas part au vote

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la présentation des documents budgétaires
- **DONNE QUITUS** à Monsieur le Président pour sa gestion pour l'exercice 2021
- **APPROUVE ET ARRETE** les comptes présentés en annexe

RAPPORT N°28**BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT**Rapporteur : M. PEYRON

Monsieur Christian PEYRON, vice-Président en charge des finances, indique, qu'après avoir examiné le compte administratif 2021 du budget principal, il convient de statuer sur l'affectation du résultat afin de prévoir sa reprise au budget primitif de 2022.

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement du budget principal comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
	En euros
Résultat de Fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'Exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 478 181.99
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du Compte Administratif, Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 3 039 967.40
C. Résultat à affecter = A + B (hors Restes à Réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 3 518 149.39
<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	- 1 318 244.92
R 001 (excédent de financement)	
E. Solde des Restes à réaliser d'Investissement	
Besoin de Financement	
Excédent de Financement	3 236 528.38
F. Excédent de Financement = D + E	1 918 283.46
Affectation = C	+ 3 518 149.39
G Affectation en réserve R 1068 en investissement	0
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
H. Intégration du résultat de clôture du budget annexe ZAND	- 1 371 272.42
I. Report en Fonctionnement R 002	2 146 876.97
Déficit Reporté D 002	0,00

RAPPORT N°29

VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2022 – 3 TAXES

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour 2022 des taxes suivantes : taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises.

Considérant que les taux d'imposition pour 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 ont été fixés comme suit :

Taxe sur le foncier bâti :	0,00 %
Taxe sur le foncier non bâti :	1,45 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	34,89 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

- **VALIDE** la fixation des taux d'imposition pour 2022 comme suit :

Taxe sur le foncier bâti :	0,00 %
Taxe sur le foncier non bâti :	1,45 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	34,89 %

RAPPORT N°30

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) 2022

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1636B sexies code général des impôts,

Vu l'article 1609 quater du code général des impôts,

Vu la délibération du conseil communautaire n°25 du 27 juin 2017 instituant une TEOM intercommunale,

Vu la délibération du conseil communautaire n°26 du 27 juin 2017 instituant un zonage pour l'application de différents taux de TEOM intercommunale,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Considérant que suite à l'institution d'une TEOM intercommunale et d'un zonage pour l'application de cette taxe, il y a lieu de voter les différents taux de TEOM.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **la majorité** des suffrages exprimés,

Abstention : Denis MAUCCI

Contre : Claude RAOUX (2)

- **VALIDE** la fixation des taux d'imposition pour 2022 comme il suit :

Zone 1	Bollène centre (C6)	12,00 %
Zone 2	Bollène hors centre (C2)	12.00 %
Zone 3	Lamotte du Rhône	8.00 %
Zone 4	Lapalud centre (C3)	12.00 %
Zone 5	Lapalud hors centre (C1)	8.00 %
Zone 6	Mondragon et Mornas	12.00 %

RAPPORT N°31**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) 2022**Rapporteur : M. PEYRON

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 mars 2016 adoptant le principe du recours aux autorisations de programmes (AP) et des crédits de paiements (CP) pour la gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement de la communauté de communes,

Vu le débat d'orientations budgétaires pour 2022 et notamment le programme des investissements,

Vu les délibérations du conseil communautaire D2018_61 du 05 avril 2018, D2018_134 du 18 septembre 2018, D2019_60 du 09 avril 2019, D2020_24 du 03 mars 2020, D2020_133 du 10 novembre 2020 et D2021_69 du 13 avril 2021 relatives aux AP/CP,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Les crédits de paiement 11 et 14 sont réévalués en fonction des réalisations, notamment le report du versement du dernier tiers de la participation pour le Haut Débit.

11 Fonds de Concours		
Montant AP		
9 906 400.00 €		
Consommation des Crédits Antérieurs	CP 2022	CP 2023
8 246 616.51 €	1 500 000 €	159 783.49 €

14 Haut débit	
Montant AP	
1 809 118 €	
Consommation des Crédits Antérieurs	CP 2022
1 206 078 €	603 040 €

L'attention de l'assemblée est appelée sur une différence de comptabilisation ayant engendré un écart dans la réalisation des AP/CP 15 et 17.

En effet, l'AP « Maison du Terroir » ne retrace pas l'acquisition foncière du bâtiment dit « Morel » alors que l'AP « Cinéma et arts numériques » reprend au titre du cumul des crédits antérieurs l'acquisition foncière du bâtiment dit « Auriac ».

Afin d'établir une équité de comptabilisation entre ces deux programmes, les sommes liées à l'acquisition du bâtiment dit « Auriac » sont donc retirées des crédits consommés pour l'autorisation de programme 15.

Les crédits de paiement sont également revus et reventilés sur ces AP 15 et 17.

15 Cinéma et arts numériques		
Montant AP antérieur		
		2 000 000 €
Consommation des Crédits Antérieurs	CP 2022	CP 2023
204 965.70 €	1 300 000 €	495 034.30 €

17 Maison du Terroir		
Montant AP		
		2 100 000 €
Consommation des Crédits Antérieurs	CP 2022	CP 2023
1 022 834.07	1 000 000 €	77 165.93 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

- **ENTERINE** les AP/CP présentés ci-avant

RAPPORT N°32**BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2022**

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté en séance du conseil communautaire du 22 février 2022,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Il est soumis au conseil communautaire pour approbation le budget primitif principal 2022 suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation de charges	130 000.00 €
70	Produits des services	1 741 369.03 €
73	Impôts et taxes	19 393 000.00 €
74	Dotations, subventions, participations	8 497 754.00 €
75	Autres produits de gestion courante	340 000.00 €
77	Produits exceptionnels	27 500.00 €
042	Opérations d'ordre	255 000.00 €
002	Résultat reporté	2 146 876.97 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		32 531 500.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	7 991 000.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 950 000.00 €
014	Atténuation de produits	13 211 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 366 500.00 €
66	Charges financières	52 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	65 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 576 500.00 €
042	Opération d'ordre	1 319 000.00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		32 531 500.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations et fonds divers	1 510 764.91 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 724 000.00 €
165	Cautions	2 500.00 €
021	Virement de la section d'investissement	2 576 500.00 €
040	Opérations d'ordre	1 319 000.00 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	66 000.00 €
	Restes à réaliser	5 078 235.09 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		12 277 000.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	120 000.00 €
204	Subventions d'équipements versées	2 703 040.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 895 968.37 €
23	Immobilisations en cours	3 890 000.00 €
10	Dotations	540.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	186 500.00 €
040	Opérations d'ordre	255 000.00 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	66 000.00 €
	Restes à réaliser	1 841 706.71 €
001	Solde d'exécution reporté	1 318 244.92 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 277 000.00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à **la majorité** des suffrages exprimés,

Abstention : Denis MAUCCI

Contre : Claude RAOUX (2)

- **ADOPTE** le présent budget primitif 2022, budget principal dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Investissement : 12 277 000,00 €

Fonctionnement : 32 531 500,00 €

RAPPORT N°33**BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) –
BUDGET PRIMITIF 2022**Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté en séance du conseil communautaire du 22 février 2022,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Il est soumis au conseil communautaire pour approbation le budget primitif SPANC 2022 suivant :

RECETTES D'EXPLOITATION		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	15 000.00 €
77	Produits exceptionnels	1 000.00 €
002	Résultat reporté	9 448.34 €
RECETTES D'EXPLOITATION		25 448.34 €

DEPENSES D'EXPLOITATION		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	24 448.34 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
DEPENSES D'EXPLOITATION		25 448.34 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

- **ADOPTE** le présent budget primitif 2022, le budget annexe SPANC pour l'exercice 2022

RAPPORT N°34**BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME (OTI) – BUDGET PRIMITIF 2022**

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté en séance du conseil communautaire du 22 février 2022,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022,

Vu l'avis du conseil d'exploitation émis lors de sa réunion en date du 29 mars 2022.

Il est soumis au conseil communautaire pour approbation le budget primitif annexe OTI 2022 suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	1 000.00 €
73	Impôts et taxes	85 407.00 €
74	Dotations, subventions, participations	195 000.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		281 407.00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	90 000.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	150 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	7 500.00 €
042	Opération d'ordre entre sections	6 800.00 €
002	Déficit reporté	22 607.00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		281 407.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre entre sections	6 800.00 €
001	Résultat reporté	40 415.11 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		47 215.11 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	27 215.11 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		47 215.11 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

- **ADOPTE** le présent budget primitif 2022, budget annexe OTI pour l'exercice 2022 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Investissement : 47 215,11 €
Fonctionnement : 281 407,00 €

RAPPORT N°35**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE LA CROISIERE – BUDGET PRIMITIF 2022**

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté en séance du conseil communautaire du 22 février 2022,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Il est soumis au conseil communautaire pour approbation le budget primitif annexe ZA la Croisière 2022 suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	1 200 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	10.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 841 976.57 €
043	Opérations à l'intérieur de la section	26 000.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 067 986.57 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	100 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	10.00 €
66	Charges financières	26 000.00 €
042	Opération d'ordre entre sections	2 886 620.90 €
043	Opérations à l'intérieur de la section	26 000.00 €
002	Déficit reporté	29 355.67 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 067 986.57 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	341 976.57 €
040	Opérations d'ordre	2 886 620.90 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 228 597.47 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
040	Opération d'ordre entre sections	1 841 976.57 €
001	Résultat reporté	1 386 620.90 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 228 597.47 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

- **ADOPTE** le présent budget primitif 2022, budget annexe ZA la Croisière pour l'exercice 2022, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Investissement : 3 228 597,47 €
Fonctionnement : 3 067 986,57 €

RAPPORT N°36**BUDGET ANNEXE POLE MEDICAL – BUDGET PRIMITIF 2022**

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté en séance du conseil communautaire du 22 février 2022,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Il est soumis au conseil communautaire pour approbation le budget primitif annexe Pôle Médical 2022 suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
74	Dotations, subventions, participations	200 000.00 €
75	Autres recettes de gestion courante	152 232.79 €
002	Résultat reporté	4 677.21 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		356 910.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	296 900.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 010.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €
042	Opération d'ordre entre sections	10 000.00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		356 910.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
165	Cautions	2 500.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	10 000.00 €
001	Résultat reporté	10 445.37 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		22 945.37 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
165	Cautions	2 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	16 351.03 €
	Restes à réaliser	4 094.34 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		22 945.37 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

- **ADOPTE** le présent budget primitif 2022, budget annexe pôle médical pour l'exercice 2022, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Investissement : 22 945,37 €
Fonctionnement : 356 910,00 €

RAPPORT N°37**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE PAN EURO PARC – BUDGET PRIMITIF 2022**

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté en séance du conseil communautaire du 22 février 2022,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Il est soumis au conseil communautaire pour approbation le budget primitif annexe ZA PAN EURO PARC 2022 suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	3 500 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	10.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 500 000.00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	21 000.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	0.53 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 021 010.53 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	4 347 179.89 €
65	Autres charges de gestion courante	10.00 €
66	Charges financières	21 000.00 €
042	Opération d'ordre entre sections	5 631 820.64 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	21 000.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 021 010.53 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre	5 631 820.64 €
001	Excédent d'investissement reporté	868 179.36 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		6 500 000.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
040	Opération d'ordre entre sections	6 500 000.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		6 500 000.00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

- **ADOPTE** le présent budget primitif 2022, budget annexe ZA PAN EURO PARC pour l'exercice 2022, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Investissement : 6 500 000,00 €

Fonctionnement : 10 021 010,53 €

RAPPORT N°38**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE LA CLASTRE – BUDGET PRIMITIF 2022**

Rapporteur : M. PEYRON

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les dispositions financières et comptables ainsi que les articles R.5211-13 et suivants, relatifs aux budgets des EPCI,

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté en séance du conseil communautaire du 22 février 2022,

Vu l'avis favorable lors de la commission finances émis lors de sa réunion en date du 22 mars 2022.

Il est soumis au conseil communautaire pour approbation le budget primitif annexe ZA la Clastre 2022 suivant :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services	189 998.90 €
75	Autres produits de gestion courante	10.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	635 125.60 €
002	Excédent reporté	1.10 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		825 135.60 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	100 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	10.00 €
042	Opération d'ordre entre sections	725 125.60 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		825 135.60 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	445 125.60 €
040	Opérations d'ordre	725 125.60 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 170 251.20 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2022
Chapitre	Libellé	Montant
040	Opération d'ordre entre sections	635 125.60 €
001	Résultat reporté	535 125.60 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 170 251.20 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

Abstentions : Claude RAOUX (2)

- **ADOpte** le présent budget primitif 202, budget annexe ZA la Clastre pour l'exercice 2022, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Investissement : 1 170 251,20 €
Fonctionnement : 825 135,60 €

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

ETAT RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS

Les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Sont ainsi concernés :

- ▶ Les communes
- ▶ Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI)
- ▶ Les départements
- ▶ Les régions

Aux termes de ces articles, il revient à ces collectivités et EPCI d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction ».

Ainsi, ci-dessous, le tableau « état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus » :

Prénom - nom	statut	Total brut par an
Laëtitia ARNAUD	Vice-Présidente	10 095,36 €
Laurence DESFONDS FARJON	Vice-Présidente	10 095,36 €
Hervé FLAUGERE	Vice-Président	10 095,36 €
Juan GARCIA	Vice-Président	10 095,36 €
Jean-Pierre LAMBERTIN	Vice-Président	10 095,36 €
Christian PEYRON	Vice-Président	10 095,36 €
Katy RICARD	Vice-Présidente	10 095,36 €
Benoit SANCHEZ	Vice-Président	10 095,36 €
Anthony ZILIO	Vice-Président	31 504,20 €

SEANCE LEVEE A 20H20